REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 23 juillet 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué conjoint du département du territoire et du département de la santé et des mobilités

L'accès à l'eau à nouveau autorisé au Vengeron, à Pregny-Chambésy ainsi qu'à la plage de la Plaine

De nouvelles analyses des eaux de la plage du Vengeron centre et aval, de la plage de Pregny-Chambésy et de la plage de la Plaine ont été effectuées le 22 juillet par l'office cantonal de l'eau. Les résultats sont satisfaisants et l'accès à l'eau est à nouveau autorisé.

La concentration de bactéries fécales pour les trois plages situées sur la commune de Pregny-Chambésy est conforme au seuil recommandé par la Confédération pour les eaux de baignade.

A la plage de la Plaine, la concentration de cyanobactéries de type *Woronichinia sp.* est également conforme au seuil recommandé par l'OMS.

L'accès à l'eau est ainsi réouvert et accessible au public dès ce jour. Il n'y a plus aucune restriction pour accéder à l'un des sites de baignade en eaux vives du canton de Genève (voir la carte de la trentaine d'accès à l'eau régulièrement contrôlés par le canton).

Pour rappel, un débordement d'eaux usées dans le Vengeron puis dans le lac a été constaté le 18 juillet dernier, en raison de béton obstruant un collecteur. Une enquête est en cours pour déterminer les causes et responsabilités de cet incident. A la Plage de la Plaine, les prélèvements réalisés le 15 juillet par l'office cantonal de l'eau dans le cadre de la surveillance usuelle de la qualité sanitaire des eaux de baignade ont révélé des dépassements des seuils autorisés pour les cyanocatéries.

En application du principe de précaution, les autorités cantonales avaient pris la décision le fermer provisoirement les accès à l'eau sur ces différents sites.

En cette période estivale où la météo est particulièrement instable, il est utile de rappeler qu'à la suite d'un orage ou de fortes pluies, il est préférable d'attendre 48h avant de se baigner, afin que la qualité bactériologique de l'eau redevienne bonne. Ces évènements provoquent potentiellement des déversements d'eaux usées et brassent le fond du lac, qui contient naturellement des bactéries.

Pour toute information complémentaire:

- *Département du territoire: M. Guillaume Marsac, directeur général adjoint de l'office cantonal de l'eau, guillaume.marsac@etat.ge.ch, T. +41 78 989 78 50.*

- *Département de la santé et des mobilités: M. Marc-André Siegrist, secrétaire général adjoint chargé de la communication, marc-andre.siegrist@etat.ge.ch, T. +41 79 623 38 18.*